

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

## DECISION n°2022-29 du 1<sup>er</sup> août 2022

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE - LOT N°8 REVETEMENTS DE SOLS - AVENANT N° 1**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la consultation relative au marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne poste, alloti en quatorze lots : un 1<sup>er</sup> lot "Démolition/désamiantage", un 2<sup>ème</sup> lot "VRD/gros œuvre/rejointoiement", un 3<sup>ème</sup> lot "Traitement des bois", un 4<sup>ème</sup> lot "Charpente bois", un 5<sup>ème</sup> lot "Couverture", un 6<sup>ème</sup> lot "Menuiseries", un 7<sup>ème</sup> lot "Isolation/cloisonnement/faux-plafonds", un 8<sup>ème</sup> lot "Revêtements de sols", un 9<sup>ème</sup> lot "Peinture", un 10<sup>ème</sup> lot "Métallerie", un 11<sup>ème</sup> lot "Signalétique", un 12<sup>ème</sup> lot "Élévateur PMR", un 13<sup>ème</sup> lot "Courants forts/courants faibles", et un 14<sup>ème</sup> lot "Plomberie/chauffage/ventilation" ;  
Vu les notifications d'attribution des dix lots du marché en date du 27 octobre 2021 ;

Considérant la nécessité de réajuster le montant du marché pour le lot n°8 « Revêtements de sols », **pour la suppression de la fourniture et pose d'un revêtement carrelage dans la salle 1 du RDC**, sur proposition en date du 27 juillet 2022 d'EON Architecture, Maître d'œuvre ;

### Décide

**Article 1 : Monsieur le Maire approuve l'avenant au lot n°8 Revêtements de sols :**

Montant initial du lot n°8	18 050,19 € HT
<b>Avenant n°1</b>	<b>- 3 680,19 € HT</b>
<b>Nouveau montant du lot n°8</b>	<b>14 370,00 € HT</b>

Le Maire,  
Patrick BEILLON

